

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

en application des articles L121-1 et suivants, notamment le I de l'article L121-8 du Code de l'environnement

## Projet d'évolution de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulouse-Mirail

### Objet de la concertation préalable

La concertation préalable sur le projet d'évolution de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulouse-Mirail est organisée par le Syndicat mixte Decoset, en charge de la prévention, de la valorisation et du traitement des déchets. Cette Unité de Valorisation Énergétique relève de la catégorie « Equipements industriels » au sens de l'article R.121-2 du Code de l'environnement. La concertation préalable vise à débattre de l'avenir de l'UVE, et à ce jour, Decoset envisage 3 solutions qui seront soumises à la concertation préalable : la rénovation de l'usine, sa reconstruction ou son maintien en l'état. Plus largement, la concertation autour du projet d'évolution de l'UVE est fortement liée aux enjeux de gestion des déchets pour les années à venir. Ainsi, pour répondre à des objectifs réglementaires nationaux en vigueur et à venir, la concertation préalable doit permettre de débattre des grandes orientations à venir en termes de gestion des déchets.

### Organisation de la concertation préalable

La concertation préalable a été décidée en application de l'article L. 121-9 du Code de l'environnement par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). La décision N°2021 / 101 / INCINERATEUR TOULOUSE / 1 en date du 29 juillet 2021 est publiée sur le site de [legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr). La concertation préalable est organisée par Decoset sous l'égide de deux garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public : Madame Isabelle BARTHE et Monsieur Renaud DUPUY.

### Durée de la concertation préalable

La concertation se tient du 20 septembre 2022 au 27 novembre 2022 inclus.

### Périmètre de la concertation préalable

Communauté d'agglomération du Sicoval, Communauté de communes des Coteaux Bellevue, Communauté de communes de Girou, Communauté de communes du Frontonnais, Communauté de communes des Hauts-Tolosans, Communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain, Communauté de communes de Val'Aïgo, Toulouse Métropole, Communauté d'agglomération du Muretain, Communauté de communes Terres du Lauragais, Communauté de communes du Bassin Auterivain.

### Modalités de la concertation préalable

*Information du public :*

- » Un site internet dédié à la concertation : <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>
- » Un dossier de concertation sur le projet, ses enjeux, son contexte, le rôle et les objectifs du maître d'ouvrage disponible sur le site internet : <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse> et lors des rendez-vous de la concertation.
- » Une synthèse du dossier de concertation disponible sur le site internet : <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>.
- » Des annonces dans la presse régionale.
- » Une affiche d'annonce de la concertation dans les lieux publics du périmètre de la concertation.

*Participation du public :*

2 réunions publiques en présentiel et à distance, avec les replays diffusés sur la plateforme de la concertation :

- » Une réunion publique d'ouverture le 20 septembre 2022 à 18h30 à la salle du Sénéchal à Toulouse.
- » Une réunion publique de synthèse le 21 novembre 2022 à 18h30 la salle de Lafourquette à Toulouse.

3 réunions publiques thématiques en présentiel et à distance, avec les replays diffusés sur la plateforme de la concertation :

- » Une réunion sur la prévention, le recyclage et la valorisation organique le 28 septembre à 18h30 à la Salle San Subra à Toulouse.
- » Une réunion sur le territoire du projet le 4 octobre à 18h30 à la salle Henri Laforgue à Muret.
- » Une réunion sur l'économie circulaire et les innovations le 10 octobre à 18h30 au Centre innovation B612 à Toulouse.

4 ateliers de concertation présentiel et à distance, avec les replays diffusés sur la plateforme de la concertation :

- » Un atelier sur la qualité de l'air, l'environnement et le suivi de l'installation le 17 octobre à 17h30 à la Salle de Lafourquette à Toulouse.
- » Un atelier sur la production de déchets et comment agir localement le 26 octobre à 17h30 au Centre de congrès Diagora à Labège.
- » Un atelier sur le réseau de chaleur, le projet du territoire et l'impact sur le choix des solutions le 2 novembre à 17h30 à la Maison de la Citoyenneté Ouest à Toulouse
- » Un atelier sur l'association des habitants à la suite du projet le 9 novembre à 17h30 à l'ETHICS Village à Blagnac.

En cas de changements, les lieux et dates des rencontres seront confirmés et rappelés sur le site internet de la concertation et sur les réseaux sociaux de Decoset.

152 registres en mairie dans toutes les communes du territoire de la concertation.

10 000 cartes T envoyées dans la boîte aux lettres des riverains de l'UVE de Toulouse-Mirail.

11 rencontres mobiles du 21 septembre au 9 novembre sur l'espace public (marchés, Médiathèque, Université, centre social). Les détails des rencontres de proximité sont à retrouver sur le site internet de la concertation : <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>.

Des avis, questions, contributions, propositions peuvent être déposés sur le site internet de la concertation (<https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>), par courriel et par voie postale à la maîtrise d'ouvrage : à [contact-concertation@decoset.fr](mailto:contact-concertation@decoset.fr) / DECOSET, 2 Rue Jean Giono, 31130 Balma. Des réponses seront apportées aux questions posées.

Tout au long de la concertation, le public peut s'adresser directement aux garants par mail : [garants.concertation-DECOSET@garants-cndp.fr](mailto:garants.concertation-DECOSET@garants-cndp.fr) ou par voie postale : CNDP, 244 Bd. Saint-Germain, 75 007 PARIS.

### À l'issue de la concertation préalable

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, les garants établissent un bilan de la concertation. Il est rendu public et joint au dossier d'enquête publique. Dans un délai maximum de deux mois suivant la publication du bilan des garants, Decoset rendra publiques les mesures qu'ils jugent nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation. Ces mesures seront publiées sur le site : <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>. Le présent avis est publié sur le site internet de la concertation et en mairie de chaque commune du périmètre de la concertation.